

DÉCISIONS de la 2^e Assemblée extraordinaire d'unité de négociation CSSDM de
l'Alliance des professeures et professeurs de Montréal
tenue le lundi 22 février 2021
à 10 h 00 pour la session préliminaire et à 17 h 00 pour la session principale,
par vidéoconférence

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 02.01** Que l'ordre du jour suivant soit adopté tel que présenté au document AGC.2021.004 :
1. Adoption de l'ordre du jour
 2. Adoption d'un procès-verbal
 3. Assemblées de placement

ADOPTION D'UN PROCÈS-VERBAL

- 02.02** Que le procès-verbal de la 1^{re} Assemblée extraordinaire d'unité de négociation CSSDM tenue le jeudi 29 octobre 2020 soit adopté, sous réserve de modifications à faire parvenir à l'Alliance avant le 25 février 2021, auquel cas il sera soumis à nouveau à l'Assemblée pour adoption finale.

ASSEMBLÉES DE PLACEMENT

- 02.03** Renvoi de la principale à une AUN subséquente, afin de permettre au Conseil d'administration de négocier une solution acceptable pour les enseignants qui perdraient leur poste après le début de l'année scolaire.

